



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 281 DU 30 AOUT AU 5 SEPTEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 11 personnes tuées dont 5 cadavres retrouvés, 4 VSBG, 1 personne enlevée, 2 torturées et 1 arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées.

Des policiers, des Imbonerakure, des militaires, des

agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des cas de la justice, de la gestion de la COVID-19 et des faits sécuritaires ayant emporté des vies humaines et des blessés.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES FAITS SECURITAIRES

III. DE LA GESTION DE LA COVID-19

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE	3
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE	3
I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES	4
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	4
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	4
I.4. DE LA JUSTICE.....	4
II. DES FAITS SECURITAIRES.....	4
II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	4
II.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE	5
II.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES	6
III. DE LA GESTION DE LA COVID-19	6
IV. CONCLUSION	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPC	: <i>Officier de Police chef</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Quatre personnes tuées en commune et province Rumonge

En date du 7 septembre 2021, dans les eaux du lac Tanganyika, dans la localité de Minago, commune et province Rumonge, quatre personnes ont été tuées par des militaires de la marine burundaise. Selon des sources sur place, Ces quatre personnes étaient à bord d'un bateau et étaient en possession de plusieurs objets dont deux fusils de type kalachnikov, une lance requête, un moteur de pêche, 70

cartouches, 70 litres d'essence. Selon les mêmes sources les victimes n'ont pas été identifiées et les recherches continuent pour retrouver les corps des victimes. Les militaires de la marine ont intervenu après avoir appelé par des pêcheurs de la localité. Selon le porte-parole de l'armée congolaise dans la province du sud Kivu, Capitaine Dieudonné Kasereka ces personnes tuées sont des militaires congolais¹.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme blessée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 septembre 2021 indique qu'en date du 6 septembre 2021, vers 15 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Aisha, âgée de 38 ans, a été battue à l'aide d'un bâton et blessée au niveau de la tête et de l'œil gauche par son mari prénommée Thierry, âgé de 40 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée d'infidélité. Elle est allée se plaindre chez le chef de zone qui l'a référée chez un OPJ. Selon les mêmes sources, ce dernier a arrêté et emprisonné le présumé auteur au cachot du poste de police Buhiga, le lendemain.

Une personne battue en commune Mutumba, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 septembre 2021 indique qu'en date du 6 septembre 2021, vers 15 heures, sur la colline Rabi-ro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Gaspard Rurankiriza, âgé de 42 ans, a été battu par sa femme Emmanuëline Bimenyima, âgée de 40 ans, aidée par son fils Omer Niyonzima, âgé de 26 ans. Selon des sources sur place, ils l'ont battu jusqu'à ce qu'il gonfle à la face gauche. Selon les mêmes sources, la victime avait été interdite d'entrer dans un stock de vivres et elle s'y est introduite au moment où sa femme et son fils étaient au cabaret. A leur retour, ils l'ont trouvée dans le stock pour voir les récoltes et l'ont battue. Gaspard a quitté la maison et il est allé en Tanzanie.

Une femme blessée en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 7 septembre 2021, vers 1 heure, sur la

colline Rabi-ro, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Laurence Ndayikengurukiye, âgée de 35 ans, a été battue à l'aide d'un bâton et blessée sur le front par son mari Emmanuel Ndereyimana, âgé de 38 ans, enseignant à l'ECOFO Kayenzi. Selon des sources sur place, Emmanuel est rentré du cabaret vers 21 heures en état d'ivresse et a commencé à interroger sa femme sur le mariage de son frère du 11 septembre 2021 et la femme lui a répondu qu'elle y serait. Son mari lui a dit qu'il y a une fête à laquelle ils devraient participer ensemble, qu'elle ne pourra pas aller chez son frère arguant qu'il l'a traité d'idiot. En ce moment le mari l'a tabassée et l'a blessée avant que la victime ait pris fuite vers ses parents qui l'ont conduite au CDS Rabi-ro pour des soins. Le lendemain matin, elle est allée se plaindre à la police qui a arrêté l'homme et l'a incarcéré au cachot de la commune pour enquêtes.

Une femme blessée en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 9 septembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Mubaragaza, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Christelle Sabushimike, âgée de 37 ans, a été battue et blessée au niveau des bras et du visage par son mari Pascal Ntishoro, âgé de 40 ans, à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, Pascal est rentré ivre et a immédiatement commencé à injurier sa femme l'accusant de non-respect puis l'a battue.

¹<https://afrique.lalibre.be/63476/deux-militaires-congolais-tues-par-des-soldats-burundais/>

I.3.DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Muha, Bujumbura mairie

En date du 10 septembre 2021, aux environs de 19 heures, au quartier Gasekebuye, commune Muha, Bujumbura Mairie, Thierry Niyonkuru a été enlevé par des hommes non identifiés à bord d'une voiture Toyota de type TI, immatriculée AA5147 et con-

duit dans un endroit inconnu. Selon des sources sur place, la victime se trouvait à bord d'un tricycle communément appelé "tuktuk" quand ses ravisseurs l'ont fait sortir puis l'ont embarqué dans leur véhicule. Selon les mêmes sources, les ravisseurs ont pris la direction de Kinanira.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

En date du 7 septembre 2021, sur la colline, commune et province Muramvya, OPC1 Pie Igirukwigomba, directeur de la prison Muramvya, a été arrêté, sur son lieu de travail, par des agents du SNR sur l'ordre du Procureur Général de la Répu-

blique et a été détenu à la prison de Mpimba à Bujumbura mairie. Selon des sources sur place, neuf prisonniers s'étaient évadés de la prison de Muramvya en date du 21 août 2021 et en date 4 septembre 2021 après leur avoir donné la permission d'effectuer des travaux en dehors de la prison.

I.4. DE LA JUSTICE

Procès du Procureur de la République de Bururi

En date du 8 septembre 2021, s'est tenue à la cour d'appel de Makamba une audience à endroit du Procureur de la République, Agricole Ndayitwayeko. Selon des sources sur place, sur demande de l'accusé, cette audience a été tenue à huit clos alors que les autres audiences s'étaient tenues publiquement. Ce procureur est accusé de lésions corporelles simples contre une adolescente Thierryve Bitangimana depuis mars 2021. Lors de la première audience publique tenue en date du 28 juillet 2021,

l'accusé avait demandé un report pour amener des témoins à décharge. Certains témoins ont dit que ce qu'ils ont témoigné leur a été dicté par Agricole Ndayitwayeko car ils n'étaient pas présents au moment des faits. Selon les mêmes sources, Agricole Ndayitwayeko a reconnu sa culpabilité et a demandé à la cour de réduire sa peine à 2 mois au lieu d'une année demandé par le ministère public. Le procès a été mis en délibéré par la cour d'appel de Makamba.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 9 septembre 2021, sur la colline centre-ville, commune et province Bubanza, un corps sans vie de Rose Nizigiyimana, âgée de 35 ans, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, le corps ne présentait aucun signe et le motif de sa mort n'a pas été connu. La victime vivait avec ses enfants et son mari qui était handicapé mental avait déserté la famille. Elle a été enterrée en date du 10 septembre 2021 sur l'ordre d'Issa Nsabimana, chef de colline centre-ville Bubanza.

Manga, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Frédéric Remezo, membre du parti CNL, originaire de cette même colline, a été retrouvé allongé sous un pont se trouvant à 20 mètres de l'ECOFO Gihisi. Selon des sources sur place, le cadavre ne présentait aucun signe de blessure. Selon les mêmes sources, Consolatte Ndayisaba, administrateur de la commune Mugongo-Manga qui s'est rendu sur les lieux de découverte du cadavre a indiqué qu'il s'agit d'une mort accidentelle.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 6 septembre 2021, vers le matin, sur la colline Murunga, zone Jenda, commune Mugongo-

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 septembre 2021 indique qu'en date du 29 août 2021, dans la soirée, sur la colline Gahoko, zone, commune et province Cankuzo, un corps sans vie

vie de Jonas Mayorero, marié, âgé d'une cinquantaine d'années, résident sur la même colline, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Jonas rentrait chez lui et est tombé dans une embuscade de gens non identifiés tout près de chez lui puis ils l'ont attaqué à l'aide des machettes et des couteaux. Selon les mêmes sources, ses organes génitaux ont été coupés et suspendus sur un bananier. Jonas a été enterré par les siens en date du 30 août 2021 et il était accusé de sorcellerie par ses voisins.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 8 septembre 2021 indique qu'en date du 2 septembre 2021, au quartier Shatanya, commune et province Gitega, un corps sans vie de Mélance Hakizimana, veilleur d'un magasin de riz appartenant à Patrick Ngendakumana, commerçant, a été retrouvé en bas du marché de Gi-

ttega. Selon des sources sur place, le corps de la victime n'avait pas de blessures. Selon les mêmes sources, deux femmes qui s'étaient disputées avec la victime, la veille de sa mort, ont été arrêtées par la police pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga

En date du 9 septembre 2021, sur la colline Gisebeyi, commune Gashoho, province Muyinga, un corps sans vie âgé de 29 ans, a été retrouvé suspendu sur un arbre situé près du bureau de la colline Gisebeyi. Selon des sources policières Ndadabacekure s'est suicidé comme plusieurs indices sur le corps du défunt le montrent comme des traces de la corde. Le corps a été remis à la famille pour enterrement sans aucune autre enquête.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Bubanza

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Un corps sans vie retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga

II.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

Une femme tuée en commune Gisagara, province Cankuzo

Dans la nuit du 7 au 8 septembre 2021, sur la sous-colline Gisoko, colline Murago, zone et commune Gisagara, province Cankuzo, Thérèse Bucumi, âgée d'environ 80 ans, a été décapitée et amputée d'un poignet au moment où elle dormait. Selon des sources sur place, elle vivait avec sa petite-fille, Francine Nshimirimana, âgée d'environ trente ans, qui dormait dans une autre chambre. Selon des sources sur place, Thérèse était en conflit foncier avec ses enfants et petits-enfants. Quatre personnes dont Francine ont été arrêtées et détenues par le commissaire communal de Gisagara. Son fils qui vivait en Tanzanie a été vu sur cette colline en date du 7 septembre 2021 mais il n'a pas été revu le lendemain des faits et a été soupçonné comme ayant participé au crime. Gratien Nitunga, Administrateur de la commune Gisagara s'est rendu sur les lieux le matin du 8 septembre 2021 pour sensibiliser la population à ne plus se faire justice et de dénoncer les présumés auteurs pour que la justice soit faite.

Une personne tuée en commune Rugazi, province Bubanza

En date du 10 septembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, le prénommé Daniel a été tué poignardé par Nteziryayo Michel alias Ntezi à l'aide d'un couteau et ce dernier a blessé le nommé Nsengiyumva quand ils rentraient. Selon des sources sur place, tous les trois sont des bouchers et avaient passé la soirée ensemble dans un cabaret de cette localité. Après l'incident, Nteziryayo a été cassée la jambe par la population en colère et il a été évacué avec Nsengiyumva vers l'hôpital de Mpanda.

Une femme tuée en commune Gisagara, province Cankuzo

Une personne tuée en commune Rugazi, province Bubanza

II.3. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée en commune Mugamba province Bururi

En date du 8 septembre 2021, vers minuit, sur la colline Musho, zone Kibezi, commune Mugamba, province Bururi, Séraphine Niyakire, veuve, âgée de 54 ans, a été blessée à coups de machette par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces derniers se sont introduits dans sa maison après avoir défoncé la porte et l'ont blessée au niveau de la tête et du cou. Selon les mêmes sources, elle a été évacuée d'abord vers le CDS Kizuga et ensuite transférée à l'hôpital prince Régent Charles.

Une maison d'un membre du parti CNL incendiée en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 8 septembre 2021, vers 3 heures du matin, sur la colline Dunga, zone et commune Kayogoro, province Makamba, une maison d'Isidore Ntathomvukiye, membre du parti CNL, a été incendiée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont mis le feu à la maison

Une personne blessée en commune Mugamba province Bururi

Une maison d'un membre du parti CNL incendiée en commune Kayogoro, province Makamba

Douze personnes blessées en commune Mugamba, province Bururi

lorsque les membres de la famille étaient tous endormis. Selon les mêmes sources, tout ce qui était dans la maison a été brûlé et Isidore a été brûlé au niveau des épaules. Trois personnes respectivement frères et neveu d'Isidore, Ezéchiel Kabura, Didier Misago et Stany Niyungeko ont été arrêtés pour raison d'enquête. Des conflits fonciers sont à l'origine de ce forfait.

Douze personnes blessées en commune Mugamba, province Bururi

En date du 11 septembre 2021, vers 20 heures, dans la localité de Gwingwe, sur la colline Cogo, commune Mugamba, province Bururi, onze personnes à bord des véhicules de type Hias et Fuso ainsi qu'un motard ont été blessés dans une embuscade tendue par des gens non identifiés à bord d'un véhicule de type TI. Selon des sources sur place, 7 personnes étaient à bord d'un véhicule de type hias, 4 personnes dans un véhicule de type Fuso qui transportait le charbon tous en provenance de Matana et le motard provenait du chef-lieu de la commune Mugamba. Selon les mêmes sources, le camion qui transportait le charbon a été calciné et la moto a été volée par ces malfaiteurs. Des coups de fusils provoquant une peur panique au sein de la population de Cogo ont été entendus. Le commissaire provincial de la police à Bururi OPC2 Maniragaba Dieudonné a indiqué que la police est intervenue mais ces hommes armés non identifiés avaient déjà pris le large en allant vers la commune Bisoro de la province Mwaro.

III. DE LA GESTION DE LA COVID-19

Des irrégularités de dépistage se font observées dans la commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 10 septembre 2021, dans la zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura mairie, le premier jour de dépistage du covid-19 pour les élèves internes se caractérisait par le non-respect des mesures barrières pour lutter contre cette pandémie. Au site dit " bon accueil", des files d'attente se font remarquer avec un non-respect notoire des règles de distanciation sociale, de ne pas se serrer les mains. A l'étape de dépistage, au moment de l'appel pour alignement, les gens s'entassaient et les autorités sanitaires semblaient ne pas voir cet état de fait.

Du dépistage de la COVID- 19 en province Kayanza

Le dépistage de la COVID-19 soulèvent des inquiétudes au point de vue organisationnel. De lundi à

vendredi on fait le dépistage mais les habitants de la province Kayanza surtout ceux de la ville de Kayanza s'inscrivent en faux contre l'organisation du dépistage par l'hôpital. Pendant l'enregistrement, les gens même s'ils portent des masques ne respectent pas la distanciation d'un mètre entre eux et quelquefois le dépistage commence à 10 heures ou plus alors que les gens attendaient depuis 6 heures du matin pour se faire dépister. Après une ou deux semaines sous traitement, le dépistage de ceux qui veulent faire le contrôle se fait sur un même centre ensemble avec ceux qui se font dépister pour la première fois. Ils demandent qu'il y ait deux endroits de dépistage afin d'éviter la propagation rapide de ce fléau.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la justice, à la gestion de la COVID-19 ainsi que des faits sécuritaires ayant causé la perte des vies humaines et des blessés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.